Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 11 (1873)
Heft: 38

Artikel: Noblesse et roture : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-182399

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tantout po s'ourè avoué lo mécanicien, tantout avoué l'architète, lo maçon, lo tatéret, étsétrâ, étsétrâ!... et tot cein amenâvè dâi séances après quiet faillesâi bâirè on verro et medzi on bocon. Clliau baffrâïès étions payès quauqué iadzo pè lè maîtrès; mâ quand nion dè leu ne saillesâi son porta-mounia, lo greffier guegnivè lo syndico ein deseint : *Quoui payè?* Adon lo syndico répondâi : *Met pî cein âo chapitre treizè!* et tot étâi de ; lo carbatier que teniâi la pinta dè coumouna n'ein démandâve pas mé.

Mâ quand vegne que lo boursier dut montrâ sè compto âo conset communat, clliau municipaux n'étiont pas que tant bin à l'âo zézé, kâ lo chapitre treizè étâi on boquenet tserdzi; asse bin l'âi doutiront trâi ceints francs que mettiront po redressi la Tsambérouna, iô, po derè la vretâ, dou z'ovrâï aviont, on delon d'abbâyi, relèvâ dè la terra qu'avâi vêlâ du lo tsemin dè fai.

Quand lo greffier liaise çosse, J... qu'étâi on fin retor démandè la parola po derè que du lo teimps qu'on redressivè la Tsambérouna, le dèvesâi être asse drâitè qu'on djon, et que.... mâ n'ein pu pas mé derè, kâ lé municipaux coumeinçiront à férè on détertin ein djureint après cé bougro de J... à quoui lo syndico dese s'n'afférè cranameint : « L'âi ya-te » déquiet s'ébahï, dese-te, dè ti clliau frais, tant dé » tracassèri que n'ein z'u; trovâ mé vâi onna muni- » cipalitâ qu'aussè a tant travailli qué no, et d'ail- » leurs, quand on vôtè po lo Grand Conset, ti lè ci- » citoyens ne profitont tè pas d'aô vin dè la vôta et » portant cé chapitre treizè n'est q'n'a foutése à côté! » Yé de!....

Ma fâi J... n'ousa pas repipâ on mot et lo bio discou dâo syndico fe que cé chapitre treizè passa coumeint onna lettra à la pousta.

Cein n'eimpatse pas que lé municipaux furont benéze quand tot fut fini, kâ l'aviont on pou mau âo veintro.

Nous lisons dans la *Feuille des avis officiels* du 12 septembre, l'avis suivant, que nous reproduisons textuellement; nous nous garderions bien d'y changer quoi que ce soit, crainte d'en altérer la forme on ne peut mieux réussie :

« La Municipalité de Vufflens-le-Château ayant » l'intention de construire un couvert de fontaine » et une étable à porcs, pour le régent, avise les » maîtres maçons et charpentiers qu'un concours » aura lieu à cet effet, en maison de commune, le » lundi 15 courant, à deux heures du jour. Point » de journée aux postulants.

» *Greffe municipal.* »

Que les temps sont changés, et dans quel siècle vivons-nous!... Tel professeur nous fait remonter jusqu'au singe et tel greffe municipal nous fait descendre jusqu'à la bête qui fouille le sol pour chercher la truffe!... Les conditions sociales seront bientôt renversées, les rôles complètement intervertis.

Du train que les choses marchent, qui peut nous garantir que, dans quelques années, on ne lira pas dans la Feuille officielle des annonces ainsi conçues :

A vendre une propriété ayant bâtiment avec salon et chambre à coucher pour les vaches, dortoirs et cabinets de toilette pour moutons et porcs ; plus une grange et une écurie destinées aux maîtres, etc., etc.

Noblesse et roture.

III

Sidonie avait observé juste. L'impertinence de sa sœur avait d'abord fait monter le sang au front de Bruno, puis il était devenu tout pâle. En quittant la maison du président, il s'était dit : « Et quand même tu serais aussi ravissante que la belle Hélène des anciens Grecs, et aussi riche que Crésus, je ne te voudrais pas pour épouse, alors même que tu m'offrirais ta main. »

. . . . . .

L'usage des patins, pour se promener sur la glace, est fort ancien. En Hollande, chacun patine, en Laponie aussi. Ce qui est une nécessité chez les peuples du nord a été introduit chez nous comme chose d'agrément, de luxe, comme exercice salubre; et les hommes en ont eu fort longtemps le monopole. Les dames semblaient exclues à tout jamais de ce genre de plaisir, leur costume est si ample, si compliqué..... Cependant les dames de Berlin y ont pris goût. L'occasion est précieuse pour montrer une jolie taille, une jambe bien faite, un pied mignon.

On conçoit aisément que Flora et Sidonie ne laissèrent pas échapper une si précieuse occasion de se présenter sous un nouveau lustre. Elles prirent un maître pour les initier dans l'art de patiner, et choisirent pour leur leçon une de ces heures matinales où la place assignée par les autorités à ce genre d'exercice est à peu près déserte.

Un matin donc, tandis que les nobles sœurs, cramponnées au bras de leur maître, se livraient à des poses qui n'étaient rien moins qu'académiques, on vit paraître, sur la place déserte, un patineur dont la rapidité, la grâce et l'adresse, arrachèrent des cris d'admiration au professeur des nobles demoiselles.

Tandis que le maître de Flora et de Sidonie leur exprimait son admiration pour l'élégant patineur, celui-ci, arrivé au bout de la carrière, fit volte-face et revint vers son point de départ. Il passa, avec une rapidité extrême, à côté des deux sœurs qui reconnurent en lui l'odieux cousin Bruno Frœhlich.

— Cela passe décidément les bornes, s'écria avec dépit Flora, et, quant à moi, je renonce aux patins, si ce rustre insupportable doit venir triompher sous mes yeux et en se moquant de moi. C'est la seconde fois qu'il vient dans notre jeu nous montrer sa supériorité.

— Allons! ne te fâche pas, dit Sidonie, après avoir jeté un coup d'œil derrière elle. Le voilà qui ôte ses patins. Il va partir pour nous laisser le champ libre. C'est une preuve de tact et de générosité de sa part; il ne veut pas nous humilier.

— Il ne fait en cela que remplir les devoirs d'un infâme subalterne vis-à-vis de ses supérieurs. Mais s'il revenait demain ou tout autre jour, à ces heures, je renoncerais aux patins.

— Tu n'as qu'à prier papa de le retenir dans ses bureaux aux heures où nous venons ici.

— Ah! bien oui, papa! c'est précisément lui qui prend plaisir à nous enfoncer cette épine dans l'œil, et à nous faire observer tous les talents qu'il prétend découvrir dans ce rustre-là!

— Rustre! rustre! c'est bon à dire! Ne trouves-tu pas, ma sœur, que les nobles et les gens comme il faut font une assez triste figure au milieu de l'époque actuelle. Tous les progrès s'accomplissent sans eux. Il n'y a pas jusqu'aux ouvriers qui, en faisant grève, nous rappellent quelle est la partie vraiment indispensable de la population.

Bruno ne se montra plus sur la place, et les nobles sœurs achevèrent paisiblement leurs exercices.

. . . . . .

D'après les conventions, les séances musicales de Bruno, auprès de la fille de M. le président de Rosenau, devaient finir avec le printemps. Quelques jours avant le terme fatal, Bruno, rentrant chez lui au retour d'une promenade, trouva dans sa chambre un habillement au grand complet. Le valet de chambre, Frédéric, lui dit en souriant que le tailleur qui l'avait apporté avait déclaré que le tout était payé.

Chaque pièce de ce costume de toilette allait à ravir. Le plus habile tailleur n'eût pas mieux fait sur mesure. Il en était de même du chapeau cylindre en soie, de la cravate en satin, du gilet en velours, et des bottes vernies. Tout allait à ravir.

A qui puis-je bien être redevable de ce cadeau de grand prix? En tout cas, ce n'est pas à mon oncle le général, ce n'est pas lui qui aurait la délicatesse de cacher sa générosité. Ce ne peut être que le président de Rosenau. Oui, je m'en rappelle, la dernière fois que j'y suis allé, la sœur cadette de mon élève est venue au-devant de moi, les bras ouverts et les yeux pétillants de joie, puis, en voyant mon costume ordinaire, elle est retournée à sa place avec une profonde déception.

Ce soir-là, Bruno se montra réservé, taciturne, il ne répondit que par monosyllabes. Le président et son épouse lui témoignèrent cependant plus d'amitié que jamais. Ils le remercièrent de tout le plaisir qu'il leur avait procuré, ainsi que des progrès bien marqués faits par son élève. Nous espérons, ajoutèrent-ils, que l'automne prochain nous procurera le bonheur de voir recommencer vos exercices, et, en tout cas, d'ici là, nous comptons sur vos visites et vous prions d'être persuadé que vous êtes toujours le bienvenu dans notre maison. Le père, la mère et la fille lui serrèrent la main. Dans les yeux de cette dernière, Bruno vit briller deux grosses larmes. Il regagna son domicile, en proie à une agitation indescriptible. Avec l'extrême susceptibilité qui distingue la race germanique, Bruno éprouvait un doute... plus que cela, une répugnance à accepter un présent qui ressemblait fort à une aumône. Est-ce que son vêtement, taillé à l'ancienne mode, dans un drap grossier, fait pour les paysans, aurait choqué, déplu? et, dans ce cas, aurait-on, en lui envoyant ce beau costume, désiré le voir se présenter dans une toilette plus convenable? Au fond de son caractère, notons-le bien, Bruno haïssait l'orgueil, son père lui avait appris que ce défaut marque un esprit borné.

Néanmoins, son amour-propre se révoltait à l'idée d'accepter un présent d'une personne inconnue et voulant garder l'incognito.

Après mûre réflexion, il fit insérer, dans les annonces de la Feuille d'avis, un article portant qu'un présent de prix ayant été apporté chez lui, sans indiquer de quelle part il venait, il ne pouvait l'accepter aussi longtemps qu'il en ignorerait la provenance; et que, dans le cas où le donateur ne se ferait pas connaître, il remettrait l'envoi en question à la Direction des secours publics.

Le jour même où cet avis fut publié, Bruno vit, à son extrême surprise, M. le président de Rosenau entrer dans sa chambre.

— Je viens, lui dit-il, après lui avoir serré la main, confesser et reconnaître que je suis le personnage inconnu qui vous a envoyé le présent qui vous agite si fort. C'est une petite surprise que nous avions l'intention de vous faire comme cela se pratique entre amis. Vous me paraissez avoir pris la chose tout autrement. Je ne vous blâme nullement. Toutefois vous ne sauriez exiger de nous que nous vous restions redevables de tout le plaisir que vous nous avez procuré, en venant jouer avec ma fille, et de tous les progrès qu'elle a faits sous votre direction. Je viens donc vous prier d'accepter notre léger présent et de vouloir bien le porter.

Vous ne pouvez raisonnablement présumer que pour vous introduire dans ma maison et vous admettre auprès de ma fille, je me sois contenté du petit examen que vous avez fait sur le piano. C'eût été, de ma part, une légèreté et une imprudence impardonnables. J'ai pris, sur vous, des informations nombreuses et minutieuses. Les renseignements vous ayant été favorables, ont déterminé mon choix. Ajouterai-je une autre circonstance, qui tient peut-être du hasard. Les traits de votre visage et, encore plus, votre nom, me rappellent un ami d'études qui m'était fort cher et avec qui j'ai fait mon université. Il m'a sauvé la vie en me retirant des eaux dans lesquelles j'allais périr. Dès lors, nous avons embrassé chacun une carrière différente, et je n'ai plus entendu parler de lui. J'ai d'autant plus de raisons de le croire mort, qu'il avait gagné, en se précipitant dans l'eau glacée pour m'en retirer, une maladie de poitrine de mauvaise nature.

A l'ouïe de cette révélation inattendue, le jeune homme éprouva une émotion profonde, il resta muet, interdit. Le président, qui n'en soupçonnait pas la cause, pensa que l'amour-propre de Bruno était encore en jeu.

— Si je ne me trompe, mon ami, il me semble que vous n'êtes pas encore décidé d'accepter notre présent; j'espère, néanmoins, que vous nous ferez le plaisir de garder ce costume et de le porter, par égard pour mes enfants, pour votre élève, qu'un refus de votre part rendrait inconsolable.

— J'accepte votre présent avec la plus vive reconnaissance, répondit Bruno, en proie à un violent combat avec lui-même. Je vous en suis mille fois obligé... cependant.. mais...

— Il n'y a pas de mais... la chose est en règle, adieu, au revoir!

Et le président sortit. *(A suivre.)*

Syndics de Lausanne.

(Suite.)

Grant, Grand, 1476 clerc, 1495 juriste, 1523 docteur en droit, 1526 hôtelier du Lion.

Griset, 1467.

Gubet, 1464 potier, 1496.

Guibaud, 1517 marchand.

Guichard, 1519 potier d'étain.

Guillet, alias de Moneta, 1517.

Gumini, 1515 notaire.

Hollard, 1803.

Jacodus, (Cité 1440).

Joël, 1867 architecte.

Joffré, (Danchiz, Danchoz), 1506 apothicaire.

Jouxtens, 1380, 1402, 1444.

De *Lalex*, de Laz Lex, de Lalerio, (Cité 1417 clerc), 1433 clerc et marchand, 1445, 1475 notaire, 1501.

Laurent, Laurentii, 1493.

De *Leyraz*, 1527 pelletier.

Licion, 1414 clerc.

Lombard, Lombardus, 1377.

Loys, 1438 clerc, 1458 clerc, 1481, 1557, 1599, 1684. *(A suivre.)*

L. Monnet. — S. Cuénoud.

OUVRAGES NOUVEAUX

L'interné, nouvelle suisse par *Urbain Olivier*. — 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

Les expériences de tante Jeanne. — In-18. Prix : 50 cent.

Récit biblique de la création, étude critique du premier chapitre de la Genèse, par *Théoph. Rivier*. — 1 vol. in-8. Prix : 2 fr. 50.

Siloë, méditations par *Ch. Chatelanat*. Seconde édition revue. — 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 75.

Notice sur la cathédrale de Lausanne, par *Fr. Naef*. — In-12. Prix : 80 cent.

En vente chez Georges Bridel, éditeur, à Lausanne, et chez tous les libraires.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE.